

Stratégie

VALORISATION DE LA RECHERCHE : LE COMPTE N'Y EST PAS

Les conclusions acérées du rapport de la Cour des comptes

« *Inégaux* » et « *décevants* » par rapport aux 2,9 milliards d'euros investis depuis 2010 : la Cour des comptes critique en ces termes les résultats des structures de valorisation de la recherche publique, créées par le Programme d'investissements d'avenir et répondant aux noms de Sociétés d'accélération du transfert de technologies (Satt), Consortiums de valorisation thématique, Instituts de recherche technologique ou encore de

France Brevets. Toutes devaient améliorer le transfert vers l'économie des trouvailles des laboratoires publics et, en se rémunérant au passage, disposer d'un modèle économique pérenne.

Las, la plupart des structures créées n'y sont pas parvenues et le paysage s'est complexifié. Conclusion de la Cour des comptes : l'État doit supprimer « *sans délai* » les plus fragiles, et faciliter la circulation des chercheurs entre le public et



le privé. Le Premier ministre, Édouard Philippe, a réagi en annonçant des évaluations et des décisions « *au cas par cas* ». Et les règles de collaboration des chercheurs du public avec le privé vont être assouplies.

Initiatives

PROMOUVOIR LE DOCTORAT

Parce que le marché de l'emploi s'internationalise, l'embauche des docteurs est un enjeu croissant pour le monde industriel. Mais le doctorat, qui ne correspond à aucun métier en particulier, n'avait jusqu'à présent jamais fait l'objet d'une description précise des compétences qu'il permet d'acquérir, et des emplois ou des secteurs d'activité qu'il permet de viser – à l'image de ce qui existe déjà pour les licences et les masters au sein du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Le tir va être corrigé avec la rédaction, d'ici l'été, de 22 fiches adaptées à chacun des

secteurs du tissu socio-économique. Elles permettront aux industriels d'identifier, sur chaque filière, les établissements habilités à délivrer un doctorat susceptible de les intéresser.

CARTE ÉTUDIANTE EUROPÉENNE

Permettre de reconnaître le statut d'étudiant dans n'importe quel pays où s'exerce la mobilité : c'est l'objectif de la future carte étudiante européenne. Ce projet, lancé en 2012 par la France et auquel participent l'Allemagne, l'Italie et l'Irlande, compte bénéficier de la Conférence ministérielle du processus de Bologne, du 23 au 25 mai 2018 à Paris, pour franchir une nouvelle étape.

Lauréat(e)s

■ Le géophysicien du CNRS **Davide Faranda** reçoit l'Outstanding Early Career Scientists Award 2018 de l'Union européenne des géosciences pour son travail théorique sur les événements climatiques extrêmes, appliqué à la dynamique de l'atmosphère et au système climatique.

■ **Marine Beccarelli**, **Laura Rosenbaum** et **Séverin Guillard** sont les lauréats de la première édition du prix de thèse Valois pour les jeunes chercheuses et jeunes chercheurs, organisé par le ministère de la Culture. Doté de 8000 € par lauréat, il doit aider à la première publication ou à la traduction d'une thèse déjà publiée.

■ **Julie Grollier** fait partie des vingt médaillés d'argent du CNRS en 2018. Cette physicienne, spécialiste de spintronique, directrice de recherche au sein d'une unité mixte avec l'industriel Thales, vient de démontrer qu'un nanoneurone artificiel pouvait reconnaître des chiffres prononcés.

“ **Ya-t-il un mal-être des étudiants en santé? Oui, les expériences de retours de terrain le montrent: pensées suicidaires [...], anxiété, burn-out...** ”

Donata Marra, psychiatre, auteure d'un rapport sur le bien-être des étudiants en santé, qui a débouché sur l'annonce d'un plan de quinze mesures par le gouvernement

avec
news tank
higher ed & research
education.newstank.fr

« *Le média des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche* »